

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2015

CP2015_05_18
id. 1686

L'an deux mille quinze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ISOLATION DU BÂTIMENT EXTERNAT
AU COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND À MOISSAC
AVENANT AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée départementale, en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé le programme de travaux relatif à l'isolation du bâtiment Externat au collège François Mitterrand à Moissac.

Par délibération de l'Assemblée départementale en date du 21 avril 2011, une autorisation de programme de 800 000 € TTC a été approuvée pour la réalisation de cette opération qui a été confiée à la Semateg à l'issue d'une consultation.

Par délibération du 21 juillet 2014, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés de travaux, validé le choix définitif des entreprises

retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 558 944,01 € H.T.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver un avenant aux marchés de travaux relatifs à cette opération.

III – PRÉSENTATION DE L'AVENANT

La réalisation de cette opération nécessite la passation d'un avenant aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

Lot 1 : Couverture – zinguerie – isolation des combles

Les travaux en plus-value concernent le renforcement des charpentes bois demandé par le bureau de contrôle et le remplacement des descentes d'eaux pluviales en PVC par des descentes en acier.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 2 455,40 € HT, ce qui représente une augmentation de 4,03 % par rapport au montant du marché initial.

Le montant de l'avenant majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de l'Assemblée départementale réunie le 14 novembre 2002 approuvant le programme de travaux relatif à l'isolation du bâtiment externat au collège François Mitterrand à Moissac,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve comme suit l'avenant aux marchés de travaux conclu sur la base d'une plus value de 2 455,40 € HT :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Marché initial H.T.</i>	<i>Avenant H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Couverture – zinguerie - isolation des combles	BATI 82	60 962,30 €	2 455,40 €	63 417,70 €
2	Ravalement et isolation extérieure	SYLVEA	482 944,61 €	/	482 944,61 €
3	Menuiseries alu	VERRE ALU D'AQUITAINE	15 037,10 €	/	15 037,10 €
TOTAL HT			558 944,01 €	2 455,40 €	561 399,41 €

Ainsi, le montant des marchés initialement arrêté à **558 944,01 € H.T.** est réactualisé à hauteur de **561 399,41 € H.T.**

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC